

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015**

**2015 DAC 658** Signature d'une convention relative à l'occupation du domaine public avec l'association La Place - Centre culturel hip hop (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'occupation du domaine public par l'association La Place - Centre culturel hip hop (1er) ;

Vu la saisine de M. le Maire du 1er arrondissement, en date du 26 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article Unique : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association La Place - Centre culturel hip hop (Créatis2, 226 rue Saint Denis, 75002 Paris), une convention à titre gratuit, d'une durée de 4 ans, relative à l'occupation des locaux situés dans l'ensemble immobilier de la Canopée, Paris 1<sup>er</sup>, d'une surface totale de 1.657 m<sup>2</sup>. L'aide en nature qui en résulte est de 800.000euros soit la valeur locative annuelle estimée. La convention est jointe en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**